

Date : 01 DEC. 2017

Monsieur Daniel PAGUESSORHAYE
Président de l'Union Nationale des
Professionnels de Santé
25 rue Miollis
75015 Paris

N/Réf. : DDGOS/DOS/DPROF-D-2017 n°1115

Affaire suivie par : Sandrine Frangeul ☎ : 01.72.60.15.71

V/Réf : DP/pp/17.290

Objet : calendrier ouverture des négociations de l'accord cadre interprofessionnel (ACIP)

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 10 août 2017, vous m'avez informé du vote de l'Assemblée Plénière de l'UNPS en faveur de l'opposition à la reconduction tacite de l'accord cadre interprofessionnel signé le 15 mai 2012 et publié au Journal Officiel le 1^{er} mars 2013.

Dans un courrier en date du 4 septembre 2017, j'ai pris acte de cette décision de l'UNPS prise conformément aux dispositions des articles L.162-15-2 et R.162-54-5 du code de la sécurité sociale. Comme annoncé dans cette correspondance, j'ai transmis cette décision de l'UNPS aux Ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale et aux organisations syndicales représentatives des professions de santé.

Conformément aux dispositions du code de la sécurité sociale et notamment les articles L.182-2-3 et L.182-2-4, le Conseil de l'UNCAM doit désormais voter des orientations suivies d'un mandat du collège des directeurs de l'UNCAM d'ici la fin de l'année 2017 pour me permettre d'ouvrir officiellement cette négociation au début de l'année 2018.

Compte tenu de ce contexte d'ouverture prochaine des négociations de l'ACIP, il ne me semble pas nécessaire de réunir le Comité de suivi de l'accord (CSA).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Nicolas REVEL